

En application de l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui impose aux régions, départements, collectivités ou EPCI de plus de 80 000 habitants dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros de publier sur leur site internet la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées, veuillez trouver ci-après, les données pour le département de la Lozère.

SIREN	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes*	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
22480001100013	Conseil Départemental Lozère	2019	800 100	4	6	120
22480001100013	Conseil Départemental Lozère	2018	794 101	4	6	120

* Les rémunérations brutes incluent les rémunérations principales (traitement indiciaire brut, NBI, etc), les primes et indemnités, et tous éléments accessoires de rémunérations.